

à ce qui arriverait si l'Allemagne commettait la folie de déclarer la guerre à l'Angleterre pour constater que ces préparatifs ne visent pas la Grande-Bretagne. Trente jours après la déclaration de la guerre, la ville de Berlin serait envahie par les troupes françaises; or les souverains d'Europe sentent que leur couronne n'est pas assez solidement assujétie pour qu'ils aillent risquer de la perdre dans une révolution que la guerre avec l'Angleterre ne manquerait pas de provoquer. Une telle guerre amènerait l'établissement définitif de la république en Allemagne. Tout récemment, on a vu des révolutions éclater, et il s'en prépare encore d'autres.

On a fait porter le présent débat sur la réciprocité de commerce avec les Etats-Unis, ainsi que sur d'autres matières tarifères. Je vois dans certain bulletin hebdomadaire publié par l'un des départements que des agents du gouvernement canadien au Mexique, en Australie, dans les Pays-Bas et en d'autres pays lointains, font savoir que si les marchands, les industriels et les cultivateurs du Canada expédiaient certains de leurs produits à des négociants estimés de ces pays, ils trouveraient à les vendre. Les Etats-Unis publient des bulletins semblables où leurs agents de commerce à Owen-Sound, Winnipeg ou Vancouver ou autres villes canadiennes informent les marchands industriels et cultivateurs américains qu'ils trouveront des débouchés au Canada en expédiant de leurs marchandises à certains négociants de ces centres de commerce. Voilà ce qu'ils entendent faire en ce pays. Qu'avons-nous pour indiquer aux négociants et aux cultivateurs du Canada les moyens à prendre pour étendre leurs relations de commerce avec nos plus redoutables concurrents? N'est-ce pas pour cela qu'ils nous fournissent par quatre millions de marchandises alors qu'ils ne nous en achètent que pour \$400,000 plus ou moins?

Je ne m'oppose pas à la discussion des relations de commerce avec les Etats-Unis, parce que cela serait peu poli et contraire aux affaires, mais, je le demande au Gouvernement, par quel moyen s'informe-t-il de la manière de voir de nos voisins, qui est-ce qui est chargé, aux Etats-Unis, de nous faire part de cette manière de voir, de nous renseigner en matière de commerce?

L'an dernier, je conseillais au premier ministre de donner un attaché à l'ambassade anglaise à Washington; en matière de commerce, cet attaché conseillerait le représentant de la Grande-Bretagne, qui, bien qu'ayant nos intérêts à cœur, est fort rarement au fait de nos affaires. J'ai dit qu'un ancien ministre d'Angleterre, l'ambassadeur impérial à Washington a déclaré que les sept dixièmes des affaires dont il a à s'occuper avec le gouvernement des Etats-Unis se rapportent au Canada. Je donne

donc avis que j'inscrirai au feuilleton de la Chambre, à une date ultérieure, un projet de résolution invitant le Gouvernement à déléguer dans tous les grands centres de commerce des Etats-Unis des agents chargés de nous renseigner et de servir les intérêts de nos manufacturiers, de nos cultivateurs et de nos négociants de toute catégorie. Rappelez-vous la vieille maxime judiciaire : une cause bien préparée est à demi gagnée.

Je m'étonne qu'il ne soit pas fait allusion dans le discours de Son Excellence à l'importante question de la représentation au Parlement. On a pu lire dans les journaux que des délégués des Provinces maritimes doivent venir à Ottawa pour avoir une entrevue avec les ministres et discuter la question avec eux. Je ne vois pas la moindre allusion à ce sujet dans le discours du trône; la question mérite pourtant d'être discutée à fond. A mon sens—et mon avis est, je crois, celui de mes commettants—les représentants du pays au Parlement fédéral sont trop nombreux. Je ne songe aucunement à discuter la question du prorata non plus que le mode de représentation. Je dis seulement qu'il y a trop de représentants. Si la répartition des députés entre les provinces était la même qu'à l'époque de l'établissement de la confédération, je n'y verrais pas d'inconvénient; mais les représentants sont devenus trop nombreux. Je donnerai un exemple pour faire voir qu'il serait préférable d'en réduire le nombre. Cet exemple m'est fourni par les petites municipalités de mon comté.

Dans mon comté il existe 25 municipalités dont chacune fournit cinq ou sept représentants, soit un total de 130. Au conseil de comté, on a un ou deux représentants pour chaque municipalité, soit un total de cinquante environ. Un jour le gouvernement Ross voulut changer cet état de choses et diviser le comté en seize arrondissements, mais il n'y put réussir. Le comté de Huron élit trois députés à la législature. Cela, sans doute, est juste. On n'a jamais modifié cet état de choses et nul n'y trouve à redire; cependant, plus on monte, moins les représentants sont nombreux. Toutefois, au Parlement fédéral, nos représentants sont aussi nombreux qu'à la législature provinciale. Si les Etats-Unis, avec leurs 90 millions d'habitants, avaient un nombre de représentants proportionné, comme au Canada, au chiffre de la population, le Congrès compterait 2,335 membres.

Si l'Angleterre, peuplée de 45 millions d'habitants, avait relativement autant de représentants que le Canada, elle en aurait 1,452. Je soutiens que, si la loi de l'Amérique septentrionale anglaise doit être modifiée relativement à la représentation, le nombre des représentants devra être diminué. Leur nombre augmentera constamment jusqu'à ce qu'il faille opérer un changement; faisons donc ce changement maintenant.

M. RALPH SMITH.